



PREFET DE LA HAUTE-MARNE

PREFECTURE

CHAUMONT, le 18 OCT. 2018

**Direction
de la Citoyenneté et de la légalité**

Le Préfet de la Haute-Marne

**Bureau du Contrôle de Légalité et de
l'Intercommunalité**

à

Dossier suivi par Chantal DA MOTA
03.25.30 22 01
chantal.da-mota@haute-marne.gouv.fr

Monsieur le président
de la Communauté de Communes d'Auberive,
Vingeanne et Montsaigeonnais

OBJET : Projet d'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP)
commune déléguée de Montsaigeon, commune de Le Montsaigeonnais

Par courrier en date du 7 août 2018, vous m'avez transmis le dossier de projet d'AVAP de la commune déléguée de Montsaigeon, commune de Le Montsaigeonnais (complété le 13 septembre 2018) pour avis.

Je vous informe que l'examen de ce projet n'appelle pas d'observation de ma part.

Il conviendrait toutefois, à l'occasion de cette création que les périmètres de protection des monuments historiques de la commune puissent être délimités de manière à être circonscrits au périmètre de la future AVAP. Les services de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP) sont à votre disposition pour mettre en œuvre cette adaptation.

Bien à vous,

Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général de la Préfecture,


François ROSA

- copie DDT, UDAP
Sous Préfecture de Langres

inscrit -
ordenance - 21

2017-06-21
URAC
s. Ardèche
classés ou
site-Marne - 52
instance de classement
diellement Inscrit
cité
rêtement Classé- Inscrit
rêtement Classé
classé
ar défaut
E du 2013-10-02
E du 2014-02-
phane

tre de protection
monument historique
s-Marne - 52
Abords MH
du de 2013-10-02
du de 2014-02-
Mairie - 52 -
Ardèche
as de référence

elles cadastrales
Nomenclature - 13-14
IGN
Projet de loi
tho-imagerie
Topographe - 14-11

Source : Ministère de la Culture et de la Communication, © 2010 - IGN Géoportail